



NGE

Société par actions simplifiée au capital de 37.379.760 €
Siège social : Parc d'Activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès – France
504 124 801 RCS Tarascon
LEI (*Legal Entity Identifier*) : 969500B2FUJ5DH639689
(la "**Société**")

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES PORTEURS D'OBLIGATIONS 2028
DU 28 FEVRIER 2024**

relative à l'emprunt obligataire d'un montant de 35.000.000 €
portant intérêt au taux de 3,200 % l'an et
venant à échéance le 8 décembre 2028
(Code ISIN : FR0014006W81)
(les "**Obligations 2028**")

Mesdames et Messieurs les porteurs d'Obligations 2028,

Nous vous convoquons par la présente en **Assemblée Générale** des porteurs d'Obligations 2028, le 28 février 2024 à 17h00 (heure de Paris) dans les locaux du cabinet CMS Francis Lefebvre situés au 2, rue Ancelle – 92200 Neuilly-sur-Seine – France, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de la réalisation de l'Acquisition SADE à la Date de l'Acquisition SADE et des modifications des Modalités des Obligations 2028 en résultant
2. Autorisation du remboursement anticipé obligatoire partiel de la Tranche Confirmée Acquisition SADE en cas de Cession Managers et de la constitution du Nantissement/Cession de Créances Différé de Paiement en cas de différé de paiement dans le cadre d'une Cession Managers
3. Autorisation du remboursement anticipé obligatoire partiel de la Tranche Confirmée Acquisition SADE en cas de versement d'indemnités au titre de l'Acquisition SADE
4. Autorisation donnée au représentant de la masse des porteurs d'Obligations 2028 pour signer la Convention de Nantissement de Compte-Titres SADE, la Convention Intercréanciers Modifiée et la Convention de Subordination Modifiée
5. Approbation des modifications des Modalités des Obligations 2028 et de la version consolidée des Modalités des Obligations 2028 modifiées en résultant
6. Entrée en vigueur des modifications des Modalités des Obligations 2028 et de la version consolidée des Modalités des Obligations 2028 modifiées en résultant
7. Dépôt des documents relatifs à l'Assemblée Générale
8. Pouvoirs

Conditions et modalités de participation

Quorum

L'Assemblée Générale ne pourra valablement délibérer que si les porteurs d'Obligations 2028 présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des Obligations 2028 en circulation.

Formalités préalables à effectuer pour participer à cette Assemblée

Tout porteur d'Obligations 2028, quel que soit le nombre d'Obligations 2028 qu'il possède, a le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article R.228-71 du Code de commerce, il sera justifié par un porteur d'Obligations 2028 du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'inscription de ses Obligations 2028 sur un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité Euroclear France au deuxième (2^{ème}) jour ouvré précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale à minuit (heure de Paris).

Les porteurs d'Obligations 2028 devront justifier de cette inscription par la production d'une attestation datée du 26 février 2024 de leur intermédiaire habilité.

Mode de participation à cette Assemblée

Tout porteur d'Obligations 2028 a le droit de participer à l'Assemblée Générale en personne, par procuration ou par correspondance.

A défaut d'assister personnellement à cette Assemblée Générale, les porteurs d'Obligations 2028 peuvent choisir entre l'une des formules suivantes :

- donner procuration à toute personne physique ou morale de leur choix : le choix du mandataire est en principe libre mais cette liberté de choix est limitée par les incapacités d'accepter ce mandat visées aux articles L.228-62 et L.228-63 du Code de commerce. La procuration doit être donnée par écrit, être revêtue de la signature du porteur d'Obligations 2028 mandant, indiquer ses nom, prénom usuel et domicile et, éventuellement, indiquer les nom et prénom du mandataire choisi. Le mandat ainsi donné vaut pour les Assemblées Générales successives convoquées avec le même ordre du jour ; ou
- voter par correspondance : il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera adressé par la Société à tout porteur d'Obligations 2028 qui en fera la demande auprès de la Société.

Le formulaire de vote par correspondance ou, le cas échéant, par procuration, dûment rempli et signé ainsi que l'attestation d'inscription en compte devront parvenir (i) par courrier à la Société élisant domicile pour les besoins des présentes dans les locaux du cabinet CMS Francis Lefebvre situés au 2, rue Ancelle – 92200 Neuilly-sur-Seine – France et (ii) en version scannée par e-mail adressé à la Société (email : jsleoni@nge.fr) et à Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations 2028 (email : agency@aetherfs.com) au plus tard le 27 février 2024 à minuit (heure de Paris).

Pour cette Assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de télécommunication.

Information préalable des porteurs d'Obligations 2028

Pour votre parfaite information, le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale est tenu à la disposition des porteurs d'Obligations 2028 (i) pour consultation ou copie, au siège social de la Société et (ii) en version électronique, auprès d'Aether Financial Services en qualité de représentant de la masse des porteurs d'Obligations 2028 (email : agency@aetherfs.com).

Les porteurs d'Obligations 2028 pourront en outre demander communication à la Société, dans les cinq (5) jours calendaires précédant la date de tenue de l'Assemblée Générale, des documents prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président de la Société

Pour toute information complémentaire sur cet avis de convocation, veuillez contacter :

NGE

Parc d'Activité de Laurade – 13103 Saint-Etienne-du-Grès – France

Attention : Monsieur Jean-Sébastien Leoni

Email : jsleoni@nge.fr